

Les aides aux entreprises au cœur de l'action économique du Doubs

Les aides accordées aux entreprises sont multiples et nombreux sont les organismes et collectivités territoriales impliqués dans leur octroi. La crise économique mondiale actuelle exige, plus encore qu'hier, un soutien affirmé aux entreprises, constitutives du tissu industriel local, pour assurer leur développement et la pérennité de l'emploi pour leurs salariés. À cet égard, et au travers de sa politique économique volontariste, le Conseil général du Doubs est un acteur majeur engagé aux côtés de la Région Franche-Comté. Avec l'objectif d'améliorer l'efficacité de ses dispositifs d'aides, le Conseil général, en partenariat avec Développement 25 (agence économique du Doubs) et l'INSEE, a décidé d'étudier l'impact des aides financières attribuées par le Département en faveur des entreprises du Doubs. Il souhaitait ainsi recueillir des éléments permettant d'apprécier l'évolution de données économiques et financières des entreprises bénéficiaires d'aides par rapport à d'autres ne les ayant pas perçues.

Ces informations clés, objectives et statistiquement robustes, permettront de structurer le travail de réflexion en cours pour la mise en place du nouveau projet stratégique porté par le Conseil général pour les années à venir : « Doubs 2017 ». Le renforcement des fonds propres, l'appui à l'immobilier et l'investissement matériel, pourront constituer des bases solides d'appui aux projets des entreprises. Ils viendront accompagner d'autres dispositifs portés par le Département dans le cadre de sa propre maîtrise d'ouvrage (infrastructure, commande publique...), et de son action pour promouvoir l'innovation ou les actions collectives.

Conseil général du Doubs



LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES RECEVANT UNE AIDE PUBLIQUE S'EN SORTENT MIEUX

Dans le Doubs, les entreprises industrielles, ayant reçu une aide financière du Conseil général, affichent de meilleures performances économiques. Elles génèrent plus de richesses, investissent davantage et créent plus d'emplois que les entreprises appartenant au groupe témoin. Parmi les aides versées, les aides à l'immobilier sont les plus efficaces. Les entreprises aidées ont un profil spécifique par rapport au groupe témoin : près de la moitié d'entre elles ont une activité métallurgique, elles sont de taille plus réduite et sont surreprésentées dans la zone d'emploi de Besançon. Cependant, même en tenant compte de ces effets de structure et du biais de sélection, l'impact positif des aides se confirme.

Entre 1999 et 2001, le Conseil général du Doubs a accompagné 179 entreprises industrielles en phase de développement. Diverses aides financières recouvrant l'immobilier, l'investissement matériel ou encore les aides aux fonds propres⁽¹⁾ leur ont été apportées dans ce cadre. Le montant de ces aides diffère suivant leur nature. Le montant médian des aides à l'investissement matériel est de 26 200 euros, tandis que celui des aides à l'immobilier et des aides aux fonds propres s'élève à 45 700 euros.

L'impact de ces différentes aides peut se mesurer grâce à l'évolution d'indicateurs comptables. Ces derniers sont calculés pour les entreprises aidées puis sont comparés à ceux d'un groupe témoin. Le groupe témoin est constitué d'entreprises comparables et éligibles mais n'ayant pas reçu d'aides. Le chiffre d'affaires (CA) et la valeur ajoutée (VA) donnent une mesure de la performance économique de l'entreprise. L'emploi permet d'avoir une mesure de la pérennité de l'impact des aides

versées, bien que certaines aides soient conditionnées à un recrutement. Enfin, l'évolution des immobilisations reflète l'effort en investissements corporels et incorporels⁽²⁾ des entreprises.

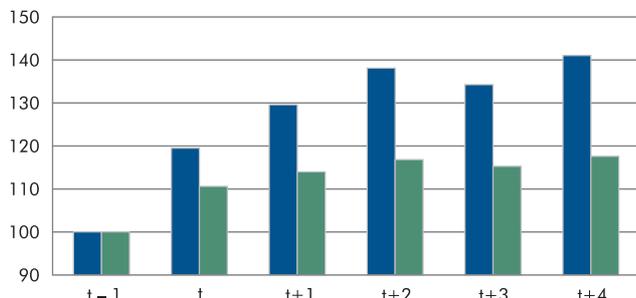
(1) Les aides aux fonds propres, appelées aussi prêts d'honneur, ont la particularité d'être des avances remboursables consenties pour une durée de six ans avec un différé de remboursement d'un an et ne portant pas d'intérêts.

(2) Les investissements corporels regroupent l'achat de terrains, de machines, etc. tandis que les investissements incorporels rassemblent l'achat de logiciels, les coûts de formation, de publicité, des droits d'auteurs, etc.

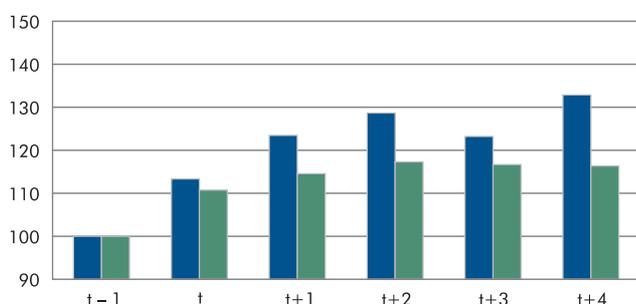
Des performances accrues pour les entreprises aidées, en particulier deux ans après le versement de l'aide

Évolution moyenne, base 100 en t-1

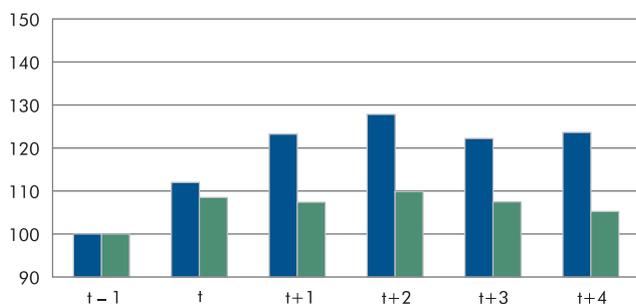
Chiffre d'affaires



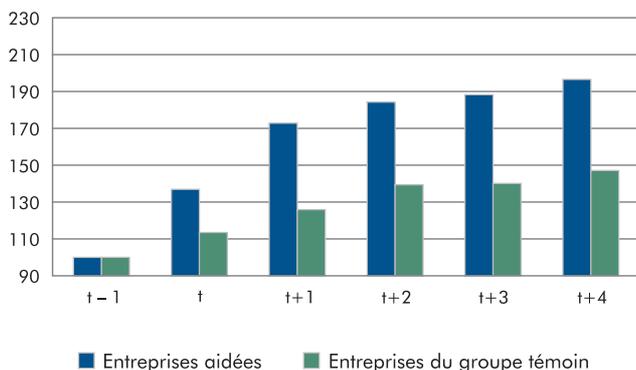
Valeur ajoutée



Effectif salarié moyen



Immobilisations



■ Entreprises aidées ■ Entreprises du groupe témoin

Année t : année de versement de l'aide

Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

Les entreprises aidées sont plus dynamiques

Les entreprises bénéficiaires d'une aide (tous types confondus) affichent de meilleures performances brutes que celles du groupe témoin. Quelle que soit la variable étudiée (CA, VA ou effectif salarié moyen), l'écart brut entre les entreprises aidées et celles du groupe témoin croît fortement pendant les deux années qui suivent le versement de l'aide. Après un tassement la troisième année, il connaît une nouvelle hausse la quatrième année. À cet instant, l'écart de croissance est de 23 points pour le chiffre d'affaires, de 17 points pour la valeur ajoutée et de 18 points pour l'effectif salarié moyen.

Les entreprises aidées investissent aussi en moyenne beaucoup plus que celles du groupe témoin. La croissance des immobilisations est plus élevée dans le groupe aidé, notamment l'année du versement de l'aide et la suivante. L'écart moyen observé entre les deux groupes augmente considérablement durant l'année suivant le versement de l'aide. Il atteint 47 points avant de se stabiliser autour de 49 points, trois ans plus tard.

Des aides à l'immobilier plus performantes

Les différentes aides versées ont un impact variable sur les performances économiques de l'entreprise. Les aides à l'immobilier sont celles qui ont le plus d'effets, en particulier sur les effectifs et

les immobilisations. Pour ce type d'aide, les écarts d'évolution par rapport au groupe témoin sont respectivement de 37 et de 81 points, quatre années après le versement de l'aide. Les aides à l'investissement matériel influent aussi sur la hausse du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée. Les écarts d'évolution des effectifs et des immobilisations sont cependant moins importants, respectivement de 22 et 53 points. Quant aux aides aux fonds propres, elles ont également un impact positif. Les différentiels d'évolution par rapport au groupe témoin sont de 17 points pour le chiffre d'affaires, de 9 points pour la valeur ajoutée et pour les effectifs. Ces écarts sont en retrait par rapport à l'impact global des aides. On note toutefois que les écarts d'évolution pour les immobilisations corporelles et incorporelles sont similaires à ceux constatés pour les aides à l'investissement matériel (54 points). Compte tenu de ses caractéristiques propres, l'aide aux fonds propres a un impact particulier sur les performances de l'entreprise. Elle n'est pas une subvention mais une avance remboursable, au champ d'action plus large. Il s'agit de la seule aide qui permet de soutenir une entreprise au projet de développement incorporel, comme la recherche de nouveaux marchés. L'intervention est ainsi plus souple, ce qui permet des appuis rapides et directs vis-à-vis des aléas conjoncturels. En revanche, son impact est plus diffus et sa mesure plus difficile que celle des autres aides dédiées à un inves-

tissement (immobilier ou matériel). Par ailleurs, cette aide a l'avantage de pouvoir venir en complément des enveloppes de financement global de certains plans de développement. Elle se retrouve souvent en bouclage des autres modes de soutien du Conseil général.

À structure identique, l'impact des aides demeure

Les écarts bruts constatés jusqu'alors ne prennent pas en compte les différences de structure entre les entreprises aidées et le groupe témoin. Or les entreprises aidées ont un profil spécifique dans la population des entreprises du Doubs. Elles appartiennent surtout au secteur de la métallurgie et de la transformation des métaux. Ce secteur représente 47% de l'ensemble des entreprises aidées alors qu'il ne pèse que 23% du groupe témoin. À l'inverse, les structures aidées sont beaucoup moins présentes dans les industries agricoles et alimentaires. Ce secteur représente moins de 2% du groupe aidé et 23% du groupe témoin. Ces particularités sont directement liées aux conditions d'éligibilité des aides. De surcroît, le Conseil général peut volontairement donner la priorité à l'un des secteurs composant le tissu économique, à l'exemple

de l'industrie du bois lors de la tempête de 1999. Les interventions sont prioritairement orientées vers le tissu économique en fragilité.

Les entreprises aidées sont en moyenne de plus grande taille que celles du groupe témoin. Elles comptent en moyenne 30 salariés (18 dans le groupe témoin), et 87% d'entre elles ont cinq salariés ou plus (60% dans le groupe témoin). Par ailleurs, le Conseil général donne la priorité, en matière d'aides économiques, à l'emploi nouvellement créé ou consolidé.

Pour certaines aides, les entreprises bénéficiaires présentent un profil particulier. Celles qui reçoivent une aide à l'immobilier ont une productivité apparente du travail plus élevée (49 milliers d'euros par salarié) que celles du groupe témoin (45 milliers d'euros par salarié). Quant aux entreprises bénéficiaires d'une aide à l'investissement matériel, elles sont plus nombreuses à faire partie d'un groupe privé français (21% contre 8% dans le groupe témoin). Cet effet de taille est aussi corrélé à la capacité financière des entreprises à solliciter une enveloppe pour leur plan de financement.

Toutes les zones d'emploi du Doubs comptent des entreprises aidées. Toutefois, certaines d'entre elles, compte tenu

L'effet des aides est variable selon leur nature

Unité : point

	Écarts bruts par rapport au groupe témoin			
	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Effectif salarié	Immobilisations
Aide à l'immobilier	28	23	37	81
Aide à l'investissement matériel	28	19	22	53
Aide aux fonds propres	17	9	9	54
Ensemble	23	17	18	49

Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

L'impact spécifique des aides aux fonds propres

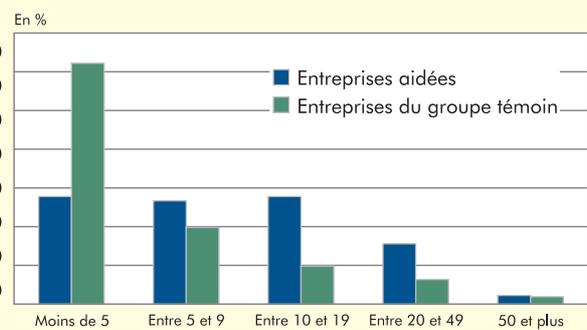
Les aides aux fonds propres (appelées aussi prêts d'honneur « Développement économique ») diffèrent des autres types d'aides du Conseil général du Doubs sur de nombreux points. Tout d'abord, il s'agit d'avances remboursables consenties pour une durée de six ans avec un différé de remboursement d'un an, et ne portant pas d'intérêts. Ensuite, ces prêts portent sur des immobilisations corporelles et incorporelles, sans être conditionnés par un investissement matériel précis. Enfin, dans le secteur industriel, ils accompagnent souvent d'autres aides du département. Ils peuvent aussi venir compenser une fragilité passagère de l'entreprise.

Les prêts d'honneur ont un champ d'intervention sectoriel plus large que l'industrie. Ils s'adressent aussi à des entreprises des services et de la construction. Le Conseil général du Doubs a octroyé un prêt d'honneur à 90 entreprises entre 1999 et 2001. Selon la même méthode que celle utilisée dans l'étude globale, ces entreprises aidées sont comparées à un groupe témoin. Ce dernier est constitué de près de 900 entreprises non aidées et mono ou quasi mono-régionales.

Les aides aux fonds propres s'adressent aussi à de petites entreprises de services

Parmi les entreprises recevant une aide aux fonds propres, celles qui relèvent du secteur industriel sont fortement représentées. À l'inverse, elles sont deux fois moins présentes dans les services aux entreprises et aux particuliers et dans la construction que les entreprises du groupe témoin. Cependant, grâce à une intervention dans ces secteurs, le Conseil général du Doubs aide des unités de production plus petites que dans l'industrie. Ainsi, la taille moyenne des entreprises aidées en fonds propres est de 13 salariés. Les prêts d'honneur permettent aussi de soutenir des investissements incorporels (recherche de marché...), plus fréquents dans les activités tertiaires. Toutefois, ils ne sont mis en œuvre qu'en cas de besoin avéré dans le plan de financement global.

Répartition des entreprises par tranche d'effectif salarié



Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

Un impact des aides confirmé après intégration des différences de structure ou du biais de sélection

Les aides versées influent fortement sur les performances des entreprises bénéficiaires. L'écart brut de chiffre d'affaires entre les entreprises aidées et celles du groupe témoin s'élève ainsi à 19 points en moyenne dans les quatre années suivant le versement de l'aide. Cet impact est aussi visible sur la valeur ajoutée avec 15 points d'écart, et surtout sur les immobilisations avec 45 points d'écart. Concernant l'effectif salarié, l'impact est un peu moins net, avec 11 points d'écart. Corrigés des effets de structure et du biais de sélection, ces écarts perdurent. Ils sont même un peu supérieurs aux écarts bruts.

Des écarts importants pour les immobilisations

Unité : point

Écart d'évolution (sur cinq ans) entre les entreprises ayant reçu un prêt d'honneur et celles du groupe témoin	
Chiffre d'affaires	19
Valeur ajoutée	15
Effectif salarié	11
Immobilisations	45

Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

Des entreprises aidées par le département du Doubs en situation structurelle fragile

Plus de la moitié des entreprises aidées par le Conseil général présentent, au départ, un bilan avec des faiblesses structurelles ou financières (contre 35% dans le groupe témoin). Parmi elles, 27% se trouvent avec des réserves avérées (idem pour le groupe témoin) et 25% ont un défaut (dont des difficultés de paiement ; contre 8% du groupe témoin)⁽¹⁾.

Développement 25

(1) Chiffres issus de FIBEN de la Banque de France comparés à la base de données construite pour la mise en œuvre de cette étude spécifique des aides aux fonds propres.

de leurs spécificités locales, en concentrant davantage. Ainsi, la zone d'emploi de Besançon regroupe 38% des entreprises aidées mais seulement 28% des unités du groupe témoin. Cette concentration concerne surtout les entreprises recevant une aide à l'investissement matériel ou à l'immobilier. À l'inverse, la zone d'emploi de

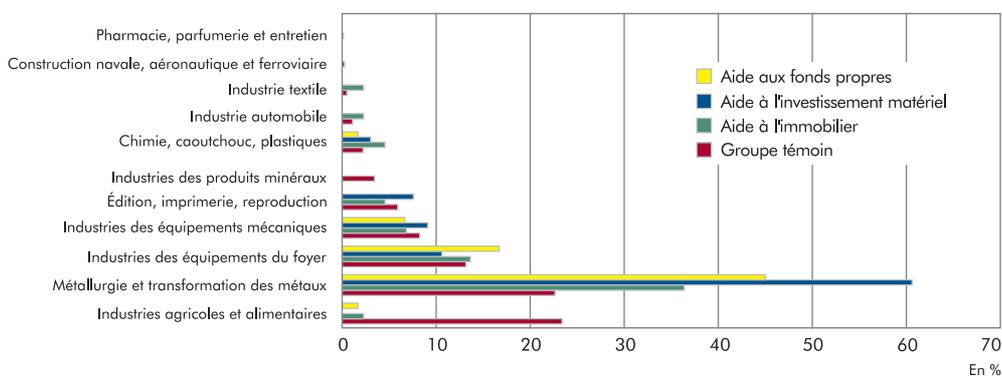
Montbéliard rassemble 38% des entreprises aidées, alors que 46% des entreprises du groupe témoin sont situées dans ce territoire. Malgré le profil industriel de cette zone, les entreprises bénéficiaires d'aides à l'immobilier et à l'investissement matériel y sont sous-représentées. En effet, l'intervention départementale ne peut se réaliser

que sur des entreprises de taille moyenne, en dehors des grands groupes industriels fortement présents sur Montbéliard. Les sous-traitants et les bureaux d'études ont, de leur côté, un besoin moindre d'investissements matériels ou immobiliers. Ils reçoivent en revanche davantage d'aides aux fonds propres, ce qui permet un

certain rééquilibrage de l'intervention du Conseil général dans cette zone. Quant à la zone d'emploi de Morteau, les particularités relevées sont représentatives des spécificités frontalières. D'une part, les offres concurrentielles suisses sur l'immobilier ont tendance à freiner les projets côté français. D'autre part, les entreprises locales, relativement solides financièrement, ne nécessitent pas le soutien du Conseil général.

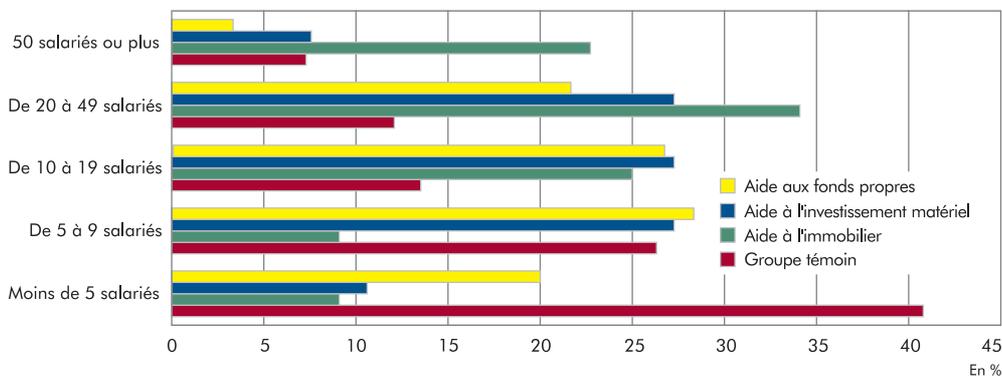
Toutes ces différences structurelles (secteur, taille, implantation) peuvent amplifier ou sous-estimer l'effet de l'aide. Par exemple, si les entreprises aidées avaient tendance à faire partie d'un secteur à croissance forte, les écarts bruts surestimeraient l'impact réel des aides. Néanmoins, lorsque l'on compare les entreprises à structure identique (cf. méthodologie), l'impact positif des aides se confirme. Les écarts obtenus sont sensiblement de même niveau que les écarts bruts. Se démarquent un peu la valeur ajoutée, avec un écart, corrigé des effets de structure, un peu plus haut que l'écart brut (environ 24 points), et les immobilisations pour lesquelles l'écart estimé n'est plus que de 40 points (contre un écart brut de 49 points).

Des entreprises aidées en majorité dans la métallurgie



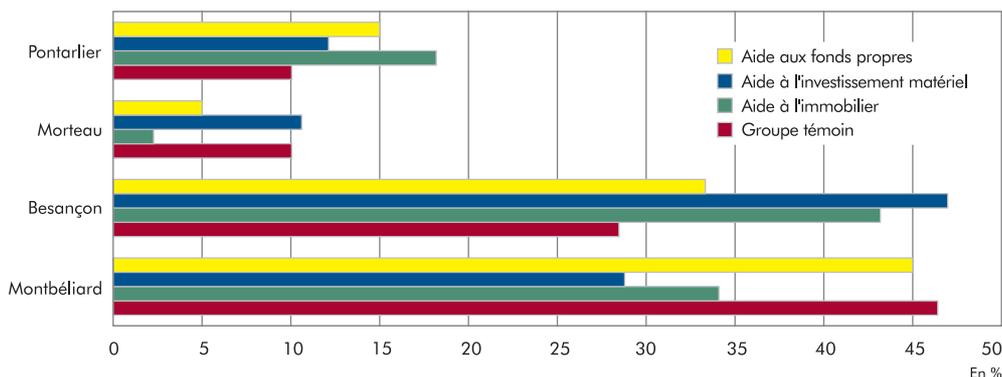
Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

Des entreprises aidées de taille moyenne



Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

Répartition des entreprises aidées par zone d'emploi du Doubs

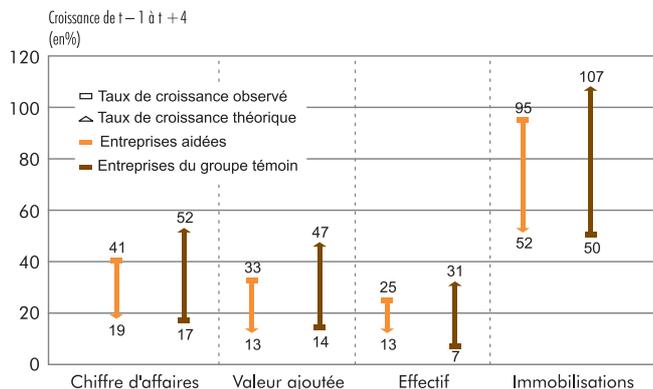


Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

Un léger biais de sélection qui, pris en compte, confirme l'impact positif des aides

Hormis les effets de structure, un autre facteur peut être à l'origine de biais dans les estimations. Il s'agit du biais de sélection, qui tient au fait que bénéficier d'une aide n'est pas toujours un processus dû

Sans aide : des performances comparables



Sources : Conseil général du Doubs, Développement 25 et INSEE (FICUS)

au seul hasard (cf. méthodologie). En effet, les entreprises demandeuses d'une aide sont dans une situation particulière, qui leur donne à penser qu'elles vont tirer un fort bénéfice de cette aide. De surcroît, l'intervention du Conseil général repose sur les résultats d'une analyse financière des comptes de l'entreprise, réalisée par les experts financiers de son agence économique. Le financement d'un plan de développement des entreprises du Doubs n'a lieu que si le besoin d'une aide du Conseil général est avéré.

Le biais de sélection peut être corrigé grâce à une analyse fondée sur le rapprochement d'une entreprise aidée avec une entreprise du groupe témoin ayant la même probabilité théorique d'avoir été aidée (méthode d'appariement de Rubin ; cf. méthodologie). Un taux de croissance théorique, qu'auraient eu les entreprises aidées si elles ne l'avaient pas été, est alors estimé. Il est possible ensuite de mesurer l'écart obtenu entre le taux de croissance observé (i.e. avec versement de l'aide) et le taux de croissance théorique. Cet écart correspond à l'écart de croissance corrigé du biais de sélection. Il est significatif pour

toutes les variables considérées. Son niveau est similaire aux écarts bruts pour le chiffre d'affaires et les effectifs. Il est légèrement supérieur pour la valeur ajoutée (20 points contre 17 points pour l'écart brut) et légèrement inférieur pour les immobilisations (43 points contre 49 points pour l'écart brut).

En adoptant la même méthode pour les entreprises du groupe témoin, l'écart entre les taux de croissance observé et théorique est encore plus important, quelle que soit la variable considérée (CA, VA, effectif salarié moyen et immobilisations). Par conséquent, si elles avaient reçu une aide, les entreprises du groupe témoin auraient eu globalement de meilleures performances que les structures aidées. Toutefois, les deux tiers des entreprises, qui ne demandent pas d'aides du Conseil général, sont en bonne santé⁽³⁾, contrairement à la majorité des entreprises aidées. ■

Lauris BOUILLON
Christian GUERRAZ
Sophie SENCEY (INSEE)
Philipp DANNECKER
(Développement 25)
Jean-Christophe JACQUIN
(Conseil général du Doubs)

Champ d'étude et méthodologie

Le champ de l'étude se compose d'entreprises industrielles du Doubs ayant reçu au moins l'une des trois aides accordées par le Conseil général entre 1999 et 2001. Il s'agit des aides à l'investissement matériel, à l'immobilier et aux fonds propres (ou prêts d'honneur). Seules les aides associées à un projet de développement de l'entreprise sont analysées. Les aides à la création ou à la reprise d'une entreprise ne sont donc pas prises en compte. Au total, entre 1999 et 2001, 70 entreprises industrielles du Doubs ont bénéficié d'une aide à l'investissement matériel, 46 d'une aide à l'immobilier et 63 d'une aide aux fonds propres.

Les performances de ces entreprises sont ensuite analysées sur cinq ans : de l'année antérieure au versement de l'aide (t-1) jusqu'à quatre ans après (t+4). Les résultats sont comparés à ceux d'un groupe témoin. Ce groupe témoin est constitué d'entreprises du Doubs non aidées présentant des données en continu entre t-1 et t+4, et susceptibles de bénéficier d'une des trois aides. Il s'agit d'entreprises industrielles, mono ou quasi mono-régionales - c'est-à-dire ayant plus de 80% de leurs effectifs en Franche-Comté - indépendantes ou appartenant à un groupe privé français.

La méthode de correction des effets de structure

Afin de corriger d'éventuels effets de structure, l'étude présente une méthode d'estimation « toutes choses égales par ailleurs ». L'évolution de chaque variable est expliquée par un modèle faisant intervenir le fait d'avoir été aidé ou non et plusieurs variables ou ratios comptables. Ces variables sont l'effectif de l'entreprise, la productivité apparente du travail, l'intensité capitalistique, l'appartenance à un groupe privé français ou l'indépendance de l'entreprise, le secteur d'activité et l'année de versement de l'aide. Avec cette méthode, il est possible d'estimer l'écart de points entre les entreprises aidées et celles du groupe témoin, indépendamment des différences structurelles entre les deux groupes.

La méthode de correction du biais de sélection

La méthode utilisée pour corriger le biais de sélection est la méthode d'appariement de Rubin. Elle consiste à comparer chaque entreprise aidée avec une ou plusieurs entreprises ayant des caractéristiques proches. Elle suppose d'abord la construction d'un modèle expliquant la probabilité d'être aidé. Ce modèle permet d'avoir une estimation de la probabilité de recevoir l'aide pour chaque entreprise de l'étude, qu'elle soit aidée ou non. La méthode associe ensuite à chaque entreprise aidée un ensemble d'entreprises du groupe témoin ayant une probabilité proche d'être aidée. Enfin, pour chaque donnée comptable considérée, et pour chaque entreprise aidée, l'écart entre l'évolution de l'entreprise aidée et l'évolution moyenne pondérée du groupe témoin d'entreprises correspondant est calculé. L'effet de l'aide corrigé du biais de sélection est ainsi obtenu.

Définitions

- Le **chiffre d'affaires (CA)** d'une entreprise représente le montant (hors taxes) de la vente de sa production (biens et services).
- L'**effectif** est l'effectif salarié moyen en équivalent temps plein (ETP).
- Un **groupe privé français** est un ensemble d'entreprises détenues directement ou indirectement à plus de 50% par une société mère française, tête de groupe. La société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société.
- Les **immobilisations** regroupent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les principales immobilisations corporelles sont les terrains, les constructions, les matériels et outillages industriels. Les immobilisations incorporelles regroupent principalement les frais d'établissement, les frais de recherche et de développement immobilisés, les concessions, brevets et droits similaires, les fonds commerciaux et les droits au bail, les logiciels.
- La **valeur ajoutée (VA)** est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle traduit ainsi le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers (consommations intermédiaires).

Pour en savoir plus

- M. MOISAN, Le programme Objectif 2 de la Basse-Normandie de 2000 à 2006, INSEE Basse-Normandie, Cent pour cent Basse-Normandie, décembre 2007, n°175.
- L. LABOSSE, Y. KUBIAK, L'Aide d'Ardan : un véritable coup de pouce, INSEE Lorraine, Économie lorraine, octobre 2007, n°102.
- F. LOONES, Aide à l'amélioration de l'outil de production : l'investissement est payant, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, octobre 2007, n°140.
- O. BARLOGIS, R. PAGNOUX, Les aides régionales aux entreprises : impact sur l'emploi, INSEE Limousin, Focal, mars 2007, n°36.
- F. LOONES, Aide aux bâtiments industriels : un impact très positif, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, décembre 2006, n°135.
- S. GUILLAUME, P. MAURIN, Aides aux PME : des effets positifs sur l'emploi et la valeur ajoutée, INSEE Rhône-Alpes, La Lettre Analyses, novembre 2005, n°47.

Conseil général du Doubs

7 avenue de la Gare d'Eau - 25031 BESANÇON CEDEX
www.doubs.fr

Développement 25

37 rue Battant - BP 41625 - 25010 BESANÇON CEDEX
www.doubs.org

INSEE Franche-Comté

8 rue Louis Garnier - BP 1997 - 25020 BESANÇON CEDEX
Tél : 03 81 41 61 61 Fax : 03 81 41 61 99

Directeur de la publication : Didier Blaizeau

Rédacteur en chef : Yannick Salamon

Mise en page : Maurice Boguet, Yves Naulin

ISSN : 1248-2544 © INSEE 2009 - dépôt légal : janvier 2009

(3) Chiffres obtenus à partir de la base de données FIBEN de la Banque de France.